

FICHE DE POSTE

« Plus de Maîtres que de Classes / cycle 3 »

<u>Organisation</u>	Un maître supplémentaire est affecté dans une ou deux écoles pour y conduire un travail de mise en œuvre effective du nouveau cycle 3 avec les professeurs de CM1, CM2 et de 6 ^{ième} (cf décret du 24 juillet 2013 n° 2013-683 et la circulaire du 14 avril 2016 parue au BO n° 15 du 14 avril 2016). Il enseignera dans l'école mais aussi dans le collège du secteur. Il dépend administrativement de l'Inspecteur de la circonscription. Il s'inscrit dans le cadre des règles de fonctionnement du collège dans lequel il intervient. En particulier, il peut être amené à intervenir le vendredi après-midi au collège.
<u>Affectation</u>	Enseignant à temps complet affecté dans une ou deux écoles, dépendant de la circonscription, identifiées par l'Inspecteur d'Académie comme présentant des critères proches de l'éducation prioritaire ou confronté à un contexte socio-économique difficile. Nomination à titre définitif.
<u>Cadre général de la fonction</u>	Cet enseignant s'inscrit dans la mise en œuvre d'un projet pédagogique d'équipe visant à construire la cohérence et la progressivité des apprentissages et des pratiques pédagogiques du CM1 à la classe de 6 ^{ième} ; il doit contribuer à la mise en place de nouvelles organisations et démarches pédagogiques, au sein du nouveau cycle de consolidation et des classes, qui conduiront à la construction d'un parcours réfléchi pour les élèves sur les trois années du cycle. Il accompagne les élèves avec l'équipe de cycle 3 en tenant compte des besoins différenciés et des adaptations nécessaires.
<u>Profil requis</u>	Enseignant confirmé ayant une expérience du cycle 3, souhaitant s'inscrire dans un travail d'équipe dans le cadre d'un projet de territoire écoles-collège. Enseignant volontaire pour travailler dans le cadre d'une démarche active facilitant les expérimentations et les innovations. Enseignant inscrit dans une volonté de formation et d'évolution de son action professionnelle. Une expérience complémentaire du cycle 2 sera un atout. Enseignant disponible pour co-préparer les séances avec les enseignants titulaires après la classe et pour intervenir éventuellement le vendredi après-midi au collège.

<u>Formes d'intervention</u>	L'enseignant intervient en priorité au cycle 3. Les interventions nécessairement évolutives sont établies en fonction des besoins identifiés par les équipes pédagogiques du ou des écoles et du collège dans le cadre du projet, en accord avec l'inspecteur de l'Education Nationale (une analyse diagnostique préalable sera effectuée). L'équipe de circonscription accompagnera la mise en place du dispositif. En cohérence avec l'action des enseignants titulaires des classes concernées, le maître supplémentaire : ➤ co-intervient dans la classe avec l'enseignant titulaire. ➤ prend en charge des groupes d'élèves en fonction des besoins identifiés. ➤ prend en charge la classe pour permettre à l'enseignant titulaire d'intervenir auprès d'élèves en difficulté. ➤ met en œuvre des modes d'organisation pédagogique qui diffèrent de l'organisation habituelle en classe. Le maître supplémentaire n'a pas vocation à remplacer un enseignant titulaire absent ni à prendre en charge une classe supplémentaire à l'année dans l'école. Ce dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées (RASED).
<u>Connaissances et compétences requises</u>	<u>Maîtrise des savoirs enseignés :</u> ➤ Connaissances du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. ➤ Connaissances du système éducatif et de ses évolutions. ➤ Bonnes connaissances des diverses méthodes pédagogiques pour l'apprentissage des fondamentaux et des pratiques de différenciation pédagogique. ➤ Bonne analyse des caractéristiques des difficultés d'apprentissage. ➤ Capacité à concevoir des dispositifs d'évaluation. ➤ Capacité à mutualiser des pratiques efficaces. ➤ Capacités à analyser sa pratique professionnelle. ➤ Capacités à mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de service. ➤ Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable. ➤ Compétences relationnelles. ➤ Adaptabilité. ➤ Dynamisme et disponibilité, pour co-préparer les séances avec les enseignants titulaires après la classe. ➤ Maîtrise des outils informatiques.
<u>Évaluation</u>	Les activités de l'enseignant affecté dans le dispositif "<i>Plus de maitres que de classes</i>" font l'objet d'un bilan annuel, quantitatif (élèves identifiés, nombre d'heures dispensées aux élèves...) et qualitatif (effets sur l'amélioration des résultats scolaires, amélioration des scores aux évaluations nationales, amélioration de la fluidité des parcours...).
<u>Particularité</u>	Poste susceptible d'être vacant à la rentrée 2017